



## LES PRINCIPAUX DÉCHETS DE VOTRE ACTIVITÉ :

### Déchets banals :

- Papier
- Cartons
- Films plastiques
- Mandrins plastiques ou carton

### Déchets spécifiques :

- Bourres de tissu
- Chutes de fabrication
- Résidus de fils

### Déchets dangereux :

- Huiles usagées
- Solvants
- Aérosols

## Comment et où éliminer vos déchets ?

### Déchets banals :

- Emmenez vos papiers, cartons, verres... à la déchetterie (voir fiche 4).
- Si vos autres déchets banals représentent moins de 150 litres par jour, le service des ordures ménagères de votre commune se chargera de leur collecte.
- Si vos autres déchets banals représentent plus de 150 litres par jour, vous devez faire appel à un prestataire spécialisé pour leur collecte et leur élimination.

#### ONYX

ZI de Molina La Chazotte  
255, rue Jean Perrin  
42350 La Talaudière  
Tél. : 04 77 48 11 00  
Fax : 04 77 48 10 90

#### MOS

8, rue du Colonel Riez  
42700 Fiminy  
Tél. : 04 77 40 57 10  
Fax : 04 77 40 57 12

#### RDS

9, rue de la Libération  
42152 L'Horme  
Tél. : 04 77 31 38 21  
Fax : 04 77 31 47 37

### Déchets spécifiques :

#### ONYX

ZI de Molina La Chazotte  
255, rue Jean Perrin  
42350 La Talaudière  
Tél. : 04 77 48 11 00  
Fax : 04 77 48 10 90

#### RDS

9, rue de la Libération  
42152 L'Horme  
Tél. : 04 77 31 38 21  
Fax : 04 77 31 47 37

#### Blanchisserie Industrielle du Centre

56 bis, rue du Général De Gaulle  
42401 Saint Chamond

### Déchets dangereux :

#### BUTY Déchets Spéciaux

17 rue Francine Fromont  
69120 Vaulx en Velin  
Tél. : 04 78 80 91 40  
Fax : 04 78 80 91 42

#### CMB France

20 route de Garat  
42152 L'Horme  
Tél. : 04 77 31 22 22  
Fax : 04 77 31 83 89

#### SERPOL

Parc d'activité  
2 ch du Génie BP 80  
Tél. : 04 78 70 33 35  
Fax : 04 78 70 27 20



## Mettez toutes les chances de votre côté

Afin de ne pas commettre d'impairs, il est toujours judicieux d'utiliser les services qui peuvent répondre à vos préoccupations. Dans ce but, les conseillers de la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Parc naturel régional du Pilat sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous orienter au mieux vers les organismes compétents.



## Comment éviter la pollution des ressources en eau ?

Tout déversement d'eaux usées dans les égouts publics doit être au préalable autorisé par la commune ou le service de l'eau dont vous dépendez.

## Quel type de matériel acheter ?

**Acheter du matériel homologué :**

- **Neuf, le matériel doit** porter la plaque "CE" qui garantit sa conformité en matière de sécurité et de santé et être accompagné d'une déclaration de conformité.
- **D'occasion, le matériel doit** avoir été mis en conformité et être accompagné d'une déclaration de conformité.

## Quelques questions à vous poser en matière d'énergie

- Air comprimé : vérifiez que la pression n'est pas trop élevée, que les compresseurs ne sont pas surdimensionnés, qu'il n'existe pas de fuites trop nombreuses...
- Eclairage : vos lampes sont elles adaptées à vos besoins ? Assurez-vous une maintenance régulière de vos systèmes d'éclairage ? ...
- Machines : gérez-vous correctement les systèmes marche – arrêt ? Votre contrat EDF est-il adapté ? Avez-vous une bonne compensation de l'énergie réactive ? ...

